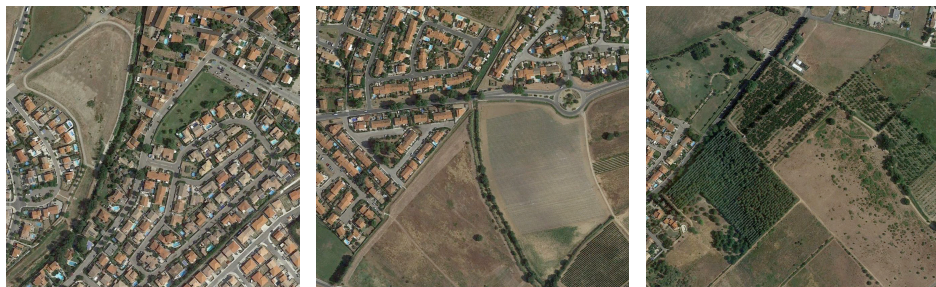


DECLARATION DE PROJET N°2



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION
EXTRAIT SECTEUR CAMI DE BELRIC

PLU approuvé le 18/12/2008
Révision simplifiée n°1 approuvée le 14/01/2010
Révision simplifiée n°2 approuvée le 17/06/2011
 Modification n°1 approuvée le 17/06/2011
Révision simplifiée n°3 approuvée le 23/07/2012
 Modification n°2 approuvée le 24/06/2013
Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du
 PLU approuvée le 19/12/2013
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 12/10/2015
 Modification n°3 approuvée le 19/04/2017
 Modification simplifiée n°2 approuvée le 19/04/2017
 Modification simplifiée n°3 approuvée le 26/04/2018
 Modification simplifiée n°4 approuvée le 4/12/2019
Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU
 approuvée le/...../.....

LES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT SECTEUR CAMI DE BELRIC

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

Situé à l'Est du centre du village, le secteur dit Cami de Belric, est desservi par le Chemin de Belric permettant depuis le centre de Bages de se rendre à Villeneuve et Montescot.

Le secteur se situe à 750 mètres du centre-ville et 450 mètres de l'arrêt de bus

En continuité de l'urbanisation, développée exclusivement sous forme de maisons individuelles groupées. Le secteur n'est pas concerné par le risque inondation.

ENJEUX

Produire des logements locatifs sociaux sur la commune.

Proposer une partie de l'aménagement en lotissement communal permettant de répondre à la demande.

Conforter les équipements structurants du territoire par un apport de population.



Photographie aérienne de la commune de Bages localisant le secteur Cami de Belric.

LES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT SECTEUR CAMI DE BELRIC

PARTI D'AMÉNAGEMENT

L'aménagement doit permettre l'aménagement de l'entrée de ville par une sécurisation des accès viaires sur le Chemin de Belric.

Continuer l'aménagement piéton en accompagnement du chemin de Belric.

Créer une desserte viaire permettant la desserte des lots dans un cadre urbain qualitatif (traitement soigné des clôtures) accompagnée d'un traitement végétal.

La frange urbaine Nord-Ouest devra être traitée paysagèrement pour assurer une transition qualitative entre l'urbain et l'espace agricole. Le talus existant constituant un espace tampon devra être conservé.

Limiter le ruissellement à la source au travers de techniques d'infiltration des eaux.



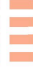




A l'échelle du secteur, tendre à la production d'environ 30% de logements locatifs sociaux.

Dans le but de diversifier l'offre en logement, le secteur accueillera un lotissement communal de 17 lots et des logements sous forme d'habitat collectif (tendre à 30%).

La densité préconisée est de 25 logements par hectare.

SCHEMA D'AMENAGEMENT



-  Périmètre de l'OAP
-  Chemin de Belric
-  Principe de voie interne
-  Créer un cheminement piéton
-  Sécuriser les accès au secteur
-  Assurer la végétalisation de la frange urbaine
-  Traiter qualitativement l'entrée de ville